



Y. Bertoincini, T. Chopin, A. Dulphy, S. Kahn, C. Manigand (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, Paris, 2008¹.

PARTI VERT EUROPÉEN (PVE)

(p. 325-326)

Le parcours qui a vu naître plusieurs partis verts à la fin des années 1970 et dans les années 1980 a été difficile, sinon chaotique. Il n'en est pas allé différemment pour l'établissement d'organisations – européenne ou internationale – agréant les formations vertes.

Au début de la décennie 1980, les partis verts étaient traversés par une ligne de fracture importante entre les tenants d'une approche et d'un combat centrés sur l'environnement, et ceux empreints d'un radicalisme libertaire hérité de 1968, avec une composante d'extrême gauche notoire.

La première structure de coopération entre partis verts porte en elle cette division. La Coordination européenne des partis verts (CEPV) est née en 1984 dans la perspective du deuxième scrutin européen au suffrage universel direct. Neuf partis verts ont élaboré un programme commun minimal et adopté une déclaration de coopération. Il faut néanmoins attendre un an pour que les règles d'adhésion et les procédures de fonctionnement soient adoptées. Le principe participatif et la défiance entre sensibilités conduisent à une très grande évanescence politique. Seule l'Assemblée générale est habilitée à prendre des décisions et l'unanimité y est nécessaire. Au surplus, les visions sur l'essence du groupe au Parlement européen sont très différentes. Entre 1984 et 1989, la Coordination européenne des partis verts n'a donc qu'une visibilité et qu'un rôle marginaux.

À l'occasion de la troisième élection européenne en 1989, on note une nouvelle impulsion. Au scrutin de juin, nombre de dissensions se sont apaisées et les partis verts enregistrent une très bonne performance électorale d'ensemble. Pour la première fois, ils créent un groupe spécifique au Parlement européen.

¹ <http://www.armand-colin.com/livre/297350/dictionnaire-critique-de-l-union-europeenne.php>

La Coordination bénéficie de cet état de fait. Sa cohérence idéologique s'accroît et elle jouit de nouvelles ressources matérielles : deux permanents lui sont désormais affectés. Plusieurs partis la rejoignent. À la charnière des années 1980 et 1990, elle se prévaut de l'adhésion de dix-sept formations.

Au congrès d'Helsinki, en 1993, un nouveau pas est franchi. La Coordination se mue en une Fédération européenne des partis verts (FEPV) qui rassemble vingt-trois partis. La volonté d'avoir une approche plus intégrée à l'échelle européenne explique ce changement. Mais il est surtout dû aux transformations de l'Union européenne elle-même. Dans le traité de Maastricht, l'article 138A fait explicitement référence aux « partis politiques au niveau européen » comme vecteurs « de la formation d'une conscience européenne » et de l'« expression de la volonté des citoyens de l'Union ». Les partis verts conçoivent toutefois la Fédération dans une perspective plus large que le seul rapport à l'Union européenne et décident symboliquement de ne pas établir leur siège à Bruxelles mais à Vienne.

La FEPV est vite confrontée à la règle du consensus ou des majorités spéciales pour prendre des décisions. Elle est en effet tiraillée entre deux évolutions difficiles à concilier. D'une part, dès le milieu des années 1990, plusieurs formations écologistes accèdent aux responsabilités gouvernementales dans leur pays : la Ligue verte en Finlande, les Verts en France, les Verts en Italie, Ecolo et Agalev en Belgique et *Die Grünen* en Allemagne. Ces nouveaux partis gouvernementaux sont confrontés aux contraintes et aux réalités de l'exercice gouvernemental, et ont du mal à fonctionner avec le processus décisionnel de type consensuel au sein de la Fédération. D'autant que – et c'est la deuxième évolution – celle-ci accueille de plus en plus de partis. Nombre d'entre eux sont cependant extrêmement faibles voire évanescents dans leur système politique, notamment les formations en provenance des pays d'Europe centrale et orientale. Les « grands » partis n'acceptent pas facilement le poids surdimensionné de ces « petites » formations. Cette difficulté ne sera jamais complètement surmontée mais s'avère moins prégnante à la fin des années 1990 et au début des années 2000. À son quatrième congrès, en février 2004 à Rome, la Fédération européenne des partis verts se transforme en Parti vert européen (PVE). Cette mutation est pour l'essentiel cosmétique dans la mesure où elle s'inscrit dans le processus d'institutionnalisation des « partis européens »,

au sens du droit européen, visant à faire bénéficier le PVE du nouveau financement public auquel ont désormais droit les fédérations européennes de partis. Néanmoins, ce changement indique aussi le travail quelque peu plus intégré d'une organisation comptant trente-cinq partis membres, et désormais installée à Bruxelles.

Le poids du PVE sur la scène politique européenne reste néanmoins limité. Les performances électorales des partis verts au début de la décennie 2000 n'ont pas été très bonnes. Surtout, ils n'ont quasiment plus aucune participation gouvernementale dans les États membres de l'Union. Ils sont ainsi, directement et indirectement, exclus des deux principaux lieux européens de décision politique : le Conseil européen et les Conseils des ministres, d'une part, la Commission européenne, de l'autre. C'est donc principalement par l'intermédiaire du groupe vert au Parlement européen que la voix des partis écologistes peut se faire entendre au plan européen.

Pascal Delwit²

Bibliographie

Pascal Delwit, Erol Kulahci et Cédric Van de Walle (éds.), *Les fédérations européennes de partis : organisation et influence*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2001.

Pascal Delwit et Jean-Michel De Waele (éds.), *Les partis verts en Europe*, Bruxelles, Complexe, 2009.

Thomas M. Dietz, "Similar but Different?: The European Greens Compared to Other Transnational Party Federations in Europe", *Party Politics*, 2000, vol. 6, p. 199-210.

Cédric Van de Walle, *Le rôle de la Fédération européenne des partis verts : étude de la coopération multilatérale entre partis verts à l'échelle européenne*, Bruxelles, Thèse de doctorat défendue à l'Université libre de Bruxelles, 2003.

² Professeur en science politique à l'Université libre de Bruxelles, Belgique, membre du Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL).